

**Décision n° 2022/06  
relative à l'accréditation de l'ESIGELEC  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**École**

Nom :	ESIGELEC
Sigle :	ESIGELEC
Type :	Privé, EESPIG
Académie :	Rouen
Site concerné par l'audit :	Poitiers

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

**Suivi des accréditations précédentes**

Décision n° 2020/12-05

**Objet de la demande d'accréditation**

**Catégorie NS (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :**

Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC en formation initiale sous statut d'apprenti sur le site de Poitiers

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'ESIGELEC ;
- Vu le rapport établi par Patrick BOUVIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Philippe GALLION (expert auprès de la CTI) et René-Louis INGLEBERT (expert auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2022 ;
- Entendu Monsieur Étienne CRAYE, directeur général d'ESIGELEC et Madame Fadoua BOUZBOUZ, chargée de mission et future directrice du site de Poitiers.

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'ESIGELEC, <a href="#">sur le site de Poitiers</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024-2025	restreinte

Cette décision est **sous réserve** de la transmission **avant le 15 septembre 2022** d'un modèle économique du projet intégrant les risques liés aux viviers de recrutement des apprentis et des entreprises sur le site de Poitiers, avec des hypothèses basses/hautes en termes d'effectifs des premières promotions.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Mettre en œuvre les moyens pour assurer le recrutement régional et national indispensable à une implantation réussie de l'ESIGELEC ;
- Suivre la montée en puissance de l'encadrement en enseignants-chercheurs de l'ESIGELEC sur le site de Poitiers en phase avec l'effectif des apprentis et le développement de la recherche au sein du laboratoire IRSEEM en collaboration avec tous les acteurs de ce nouveau site ;
- Assurer l'équilibre financier du site de Poitiers à moyen terme ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022.

En présence des membres de la CTI : Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Olivier AMMANN, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Agnès FABRE, Marie-Annick GALLAND, Hélène GRIMAUT-DUC, Elisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Fabrice LOSSON, Patrick OBERTELLI, Claire PEYRATOUT, Serge PRAVOSSOUDOVITCH, Véronique RAIMBAULT, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022

Le rapporteur principal  
Patrick Bouvier



Le greffe



La présidente  
Elisabeth CRÉPON

